



Règlement Espace Jeunes du Pouliguen

1. Présentation :

La mairie du Pouliguen, situé 17 rue Jules Benoît, a mis en place un Espace Jeunes à destination des 11-17 ans pendant les vacances scolaires et en période scolaire le mercredi et samedi après-midi. Des séjours peuvent être organisés pour les jeunes à partir de 11 ans. L'Espace Jeunes est un lieu de rencontres, d'activités, d'expressions et de créations. L'inscription du jeune implique sa participation dans la vie de la structure et ne doit pas être simplement un « droit d'accès » aux activités et accueil proposé. L'accès doit se faire sans discrimination. Tout doit se faire dans le respect de l'autre, la neutralité, la laïcité et la tolérance.

Le présent règlement a pour but de donner toutes les informations pratiques concernant le service, les modalités de fonctionnement et les règles à l'intérieur comme à l'extérieur du local.

2. Informations générales sur l'Espace Jeunes :

2.1 Lieu : 4 rue Paul Lesage 44 510 Le Pouliguen

2.2 Horaires : Pendant la période scolaire :

Le mercredi de 14h à 18h et le samedi de 14h à 17h

Pendant les vacances scolaires :

Tous les jours (sauf samedi, dimanche et jours fériés) de 14h à 18h.

Les horaires peuvent être modifiés selon le programme d'activités.

Fermeture pendant les vacances de Noël.

Des activités peuvent être proposées le matin et le soir pendant les vacances scolaires. Les horaires de la structure peuvent être adaptés en fonction des activités et sorties.

Un séjour sportif est proposé pendant les vacances d'été en partenariat avec l'animateur sportif de la ville.

2.3 N° téléphone : 06.15.20.96.05 / 02.40.11.01.13

2.4 Adresse mail : espacejeuneslepouliguen@mairie-lepouliguen.fr

2.5 Déclaration

Jeunesse et Sport : N° 0440197AP000120-E01

3. Modalités d'admissions et d'inscriptions :

3.1 Conditions et dossier d'inscription :

- Être âgé de 11 ans (ou être scolarisé au collège) à 17 ans.
- Autorisation parentale
- Fiche sanitaire de liaison
- Règlement de l'espace jeunes signé par le responsable légale et le jeune
- Attestation de responsabilité civile de l'année en cours
- Règlement de 15€ (Pouliguenais) 20€ (Hors commune) par chèque à l'ordre du Trésor Public ou espèces.

Peut être demandés pour des activités spécifiques :

- Une attestation de test d'aisance aquatique
- Un certificat de non-contre-indication à la pratique du sport

Ces documents restent confidentiels et ne seront utilisés qu'en cas d'urgence ou pour la gestion administrative du service. Les dossiers où sont collectées les données personnelles sont stocké dans un endroit sécurisé. Seule l'équipe d'animation à accès à cet endroit. Les dossiers sont détruits au bout d'un an. Toutes modifications d'informations ou changement de situation doit être signalées au responsable du service (Numéro de téléphone, adresse...).

La première inscription (adhésion) se fait en accueil physique à l'espace jeunes :

Période scolaire : Les mardis de 13h30 à 17h

Les jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Les mercredis de 9h à 12h et de 13h30 17h30

Les samedis de 13h30 à 17h

Pendant les vacances scolaires : Contacter la responsable afin de convenir d'un RDV.

Ensuite, les inscriptions pourront se faire en accueil physique ou par mail :

espacejeuneslepouliguen@mairie-lepouliguen.fr

3.2 Tarifs :

Une adhésion de 15€ pour l'année scolaire, de septembre à septembre (20€ pour les hors commune) est demandées. Elle permet l'accès au local, l'utilisation des différents espaces de la structure et du matériel mis à disposition ainsi qu'à la participation à différentes activités.

Une participation financière supplémentaire pourra être demandée concernant certaines activités et sorties.

L'annulation d'une activité doit se faire 48h à l'avance. En cas d'absence injustifiée et passé ce délai, aucun remboursement ne sera fait.

4. Règles de bon fonctionnement :

- L'Espace Jeunes est un lieu où toutes formes d'agressions, qu'elle soit physique ou morale, à l'encontre d'un encadrant, d'un usager ou de toute personne présente dans le locale ou pendant les activités extérieurs sont interdites.
- La consommation de produits illicites, de cigarettes, cigarettes électroniques, de drogues ou d'alcool est interdite dans les locaux et pendant les activités extérieures. L'équipe d'animation reste à l'écoute auprès des jeunes qui sont confrontés à des problèmes d'addictions ou de violences diverses.
- Le vol ou dégradation intentionnelle des locaux et du matériel mis à disposition dans la structure ou lors des activités extérieurs est interdit.
- Par précaution, il est recommandé d'éviter d'apporter tout objet de valeur.
- En cas d'enfant malade ou d'accident grave, le responsable légal est immédiatement prévenu. L'appel d'un professionnel de la santé peut être sollicité selon la gravité des symptômes (Pompiers, SAMU, Médecin...).
- L'utilisation des écrans (téléphone, ordinateurs, tablettes) est autorisée pendant les temps libre et après 17h.

Tout manquement du respect des règles peut entraîner selon la gravité :

- **Une observation au responsable légal.**
- **Une obligation de réparations.**
- **Un renvoi temporaire ou définitif du local.**

Si aucune concertation n'est possible entre le responsable légal, le jeune et la direction, la décision sera prise par Monsieur Le Maire.

5. Activités extérieures et sorties :

Des activités extérieures et sorties sont proposées par l'équipe d'animation ou à la demande des jeunes. Une autorisation est demandée aux parents pour toutes les activités extérieures au local. La structure fait régulièrement appel à l'animateur sportif ou aux associations de la commune.

Lors des baignades, les jeunes sont encadrés par un surveillant de baignades et l'équipe d'animation.

Les transports en commun et minibus peuvent être utilisés lors des déplacements. Les jeunes peuvent se rendre directement sur les lieux d'activités par leur propre moyen. Des parents pourront être sollicités pour effectuer le transport des jeunes. Les animateurs peuvent être amenés à transporter les jeunes dans leur véhicule personnel.

Les heures et points de rendez-vous sont indiqués sur le programme d'activités disponible sur www.lepouliguen.fr

La tenue des jeunes doit être adaptée aux conditions climatiques ainsi qu'à chaque activité :

- Piscine ou plage (serviette, maillot de bain, crème solaire, gourde, casquette...)
- Sport (paire de chaussure de rechange, gourde, tenue de rechange si besoin...)

Modalités d'inscriptions aux activités :

- Feuille d'inscriptions rempli et signé par le responsable légal. Cette feuille est transmise par mail ou à venir retirer à l'espace jeunes pendant la période d'inscriptions aux vacances.
- Pour les activités payantes, l'inscription sera prise en compte à réception du règlement.

6. Responsabilités :

6.1 L'équipe d'animation :

L'équipe d'animation s'engage à respecter les règles de sécurité du local et en dehors. Elle assure la sécurité morale et affective des jeunes. Elle reste à disposition des parents, des responsables légaux et des jeunes pour tous besoins d'informations, d'observations ou de suggestions. Les jeunes sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation lorsqu'il se trouve dans le local ou en activités extérieures.

6.2 Les jeunes :

Les jeunes sont responsables de leurs affaires. L'espace jeunes décline toute responsabilité pour la perte ou le vol d'objets appartenant à l'un des jeunes. Chaque jeune doit être couvert par une assurance personnelle pour les maladies, accidents, blessures qui n'engageraient pas la responsabilité civile de la commune.

6.3 Les responsables légaux :

L'Espace Jeunes fonctionne en accès libre, cela signifie que les jeunes peuvent aller et venir pendant les heures d'ouverture sans durée minimale ou maximale sauf avis contraire et explicite du responsable légal (autorisation parentale).

L'utilisation mal attentionnée du téléphone portable d'un jeune est sous la responsabilité du responsable légal (Image ou vidéo de jeune, de l'équipe d'animation ou d'une personne présente dans les locaux ou à l'extérieur, diffusion sur les réseaux sociaux...)

6.4 La Mairie :

Conformément à la réglementation, la mairie du Pouliguen est assurée en responsabilité civile.

La commune décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détériorations, même commis à l'intérieur des locaux, lors d'un séjour ou lors d'une activité extérieure. Les remises en état et les réparations de tout dommage ou dégâts seront effectuées par la ville du Pouliguen aux frais des contrevenants.

7. Communication :

Les différents moyens de communication de la structure sont :

- Facebook « Espace Jeunesse du Pouliguen »
- Instagram « espacejeunes44510 »
- Mail « espacejeuneslepouliguen@mairie-lepouliguen.fr »
- Téléphone « 06.15.20.96.05 / 02.40.11.01.13 »

L'Espace jeunes, dans le cadre de son travail pédagogique, utilise des photos et vidéos de jeune pour ses différentes publications (réseaux sociaux, site internet, presse...). Afin de respecter la vie privée de chacun une autorisation parentale est demandée. Aucune photo de jeune reconnaissable ne sera diffusée sans cette autorisation. Aucune information personnelle ne sera diffusée, seul le prénom est autorisé.

Je soussigné(e) (nom du jeune)....., déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Espace Jeunes du Pouliguen et m'engage à le respecter.

Date et signature, précédé de la mention « *Lu et Approuvé* »

Représentant légal :

Le jeune :